
**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune du
GUILVINEC (Finistère)**

Séance du 22 mai 2025

A 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Jean Luc Tanneau, Maire.

Présents : Mme Christine Cochou, M. René-Claude Daniel, M. Pascal Godec, M. Christian Kerriou, M. Daniel Le Balch, M. Henri Le Cleach, Mme Gaëlle Le Gall, Mme Françoise Le Goff, M. Roger Péron, Mme Michèle Ranzoni, M. Charles Seither, Mme Audrey Struillou, M. Jean-Luc Tanneau, Mme Laure Volant.

Présents par procuration : Mme Sylvie Barbet donne pouvoir à Mme Audrey Struillou, M. Thomas Biet donne pouvoir à M. Christian Kerriou, M. Christian Bodéré donne pouvoir à M. Daniel Le Balch, Mme Evelyne Cipriano donne pouvoir à M. Charles Seither, M. Antoine Defante donne pouvoir à M. Jean-Luc Tanneau, Mme Danièle Gléhen donne pouvoir à M. Henri Le Cleach, M. Johan Guéguen donne pouvoir à Mme Michèle Ranzoni, Mme Gaëlle Le Corre donne pouvoir à Mme Laure Volant, Mme Lénaïg Lopéré donne pouvoir à M. René-Claude Daniel.

Absents : 0

Secrétaire de séance : Mme Christine Cochou.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 23

Cession du bien sis 44 rue de la Palue

Del2025-038 – Nomenclature : 3.2 – Domaine et patrimoine - Aliénations

Rapporteur : Monsieur René-Claude DANIEL

Le rapporteur informe le Conseil municipal que la procédure de bien vacant et sans maître lancée le 8 novembre 2024 pour les biens sis 44 rue de la Palue et cadastrés AI 265 et AI 264 (lot B) est terminée. Un procès-verbal de constatation de prise de possession des biens a été pris et affiché conformément à la réglementation.

Dès lors, les biens ont fait l'objet d'une estimation par le service des Domaines, qui a estimé le lot à 40 000 €. Des voisins, Monsieur et Madame RAISIN Charles-Éric, ont soumis une offre correspondant à cette évaluation.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la cession à Monsieur et Madame RAISIN Charles-Éric des biens cadastrés AI 265 et AI 264 (lot B) sis 44 rue de la Palue pour un montant de 40 000 €,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents relatifs à cette décision,
- **Précise** que les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs

Fait au Guilvinec, le 22 mai 2025

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
LE MAIRE,



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

*Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante:
www.leguilvinec.com*